

Commune de Vis en Artois
DE_2023_007

Séance du mercredi 08 mars 2023

Membres en exercice : 15
Présents : 13
Votants: 15

Pour : 15 - **Contre** : 0 -
Abstentions : 0

Secrétaire de séance:
Ghislaine ANSELIN

L'an deux mille vingt-trois et le huit mars l'assemblée s'est réunie en mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian Thiévet, Maire, en suite de convocation en date du 28 février 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian THIÉVET, Daniel LADRIÈRE, Christian BOISLEUX, Ghislaine ANSELIN, Nathalie BUKOWINSKI, Simon DEGEUSER, Philippe DEGROOTE, Laurence DERON, Franck LAGRENE, Raphaël LALIN, Sébastien ROUSSELLE, Jean-Pierre SANTY, Julie VERMEESCH

Procurations: Roger CANDAEËS, Julien LETERME

Absents Excusés:

**SOUTIEN A LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REPRISE D'UN
COMMERCE SEDENTAIRE MULTISERVICE**

Monsieur le Maire évoque à l'Assemblée la mise en place de nouvelles subventions de l'Agence Nationale de la cohésion des territoires pour les créateurs et repreneurs de commerces sédentaires multiservices ayant une délibération de la commune pour les soutenir.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir toute démarche de demande de subvention de particulier ou groupement de particuliers pour la création ou la reprise de commerces.

Après délibération, à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de soutenir tout particulier ou groupement de particuliers pour la création ou la reprise de commerces sédentaires multiservices.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

A Vis en Artois, le 08 mars 2023
Le Maire,

Christian THIEVET

Acte notifié et/ou mis en ligne le 15/03/2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne/ saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

RF Préfecture du Pas de Calais
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/03/2023 062-216208645-20230308-DE_2023_007-DE